

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition de titres.

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR

UNIBEL SA

COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE DE LA SOCIETE BEL SA

Prix d'offre par action Bel SA : 550 €

Durée de l'offre publique de retrait : 12 jours de négociation

Le présent communiqué est établi et diffusé par la société Bel SA le 22 décembre 2021 en application des dispositions de l'article 231-27 3° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

En application des dispositions de l'article L.621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 du règlement général de l'AMF, l'AMF a, le 21 décembre 2021, apposé le visa n° 21-538 sur la note en réponse établie par la société Bel SA dans le cadre de l'offre publique de retrait qui sera suivie d'un retrait obligatoire initiée par Unibel SA.

La note en réponse visée est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de Bel SA (<https://www.groupe-bel.com/fr/>) et peut être obtenue sans frais au siège social de Bel SA (2 allée de Longchamp – 92150 Suresnes).

La note en réponse doit être lue conjointement avec les autres documents publiés dans le cadre de l'offre publique de retrait. En particulier, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Bel SA seront mises à disposition du public au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture de l'offre publique de retrait. Un communiqué sera diffusé pour informer le public des modalités de mise à disposition de ces informations.

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Bel SA décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.